

# Fiche de poste d'Adjoint Technique - CRS 83 CHASSIEU

IDENTIFICATION DU POSTE	
Intitulé du poste	Adjoint technique – Agent de restauration
Adresse du Site	CRS 83 CHASSIEU 10, route de Lyon 69680 CHASSIEU
Horaires Cycle de travail	<u>Régime Mixte</u> : 1 / A résidence : <b>Vacation 08H06</b> (Matin ou Après-midi). 2 / En déplacement : <b>Vacation 07H48</b> ( tableau de service adapté/ <b>heures supplémentaires rémunérées</b> ). <u>Régime mixte</u> 8/6 (8 jours travaillés – 6 jours de repos) à l'étude.
Congés + Repos (régime mixte)	<b>25 Congés Annuels + 2 jours supplémentaires</b> (sous conditions). <b>18 Congés RTT + 11 jours repos RTT</b> . <b>15 Congés Fériés + 3 jours Repos Fériés..</b> <b>Jours supplémentaires de repos</b> en compensation des déplacements

DESCRIPTION DU POSTE	
Missions principales du poste	<p>Seconder les personnels cuisiniers ;</p> <p>Sortir les denrées pour la préparation des menus ;</p> <p>Participer à l'élaboration et la confection des repas ;</p> <p>Respecter les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur ;</p> <p>Dresser les couverts, approvisionner une chaîne de distribution, servir en salle à manger ou lors de réceptions, effectuer la livraison des repas ;</p> <p>Nettoyer la vaisselle et les matériels de cuisine ;</p> <p>Entretien des locaux (cuisine et salle à manger).</p>
Spécificité du poste	<b>Déplacement sur tout le territoire français</b> , en semaine et week-end. <b>Permis B</b> souhaité. Hébergement et repas pris en compte en déplacement.

COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE	
Savoir-Être	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Faire preuve de rigueur et de méthode.</li> <li>– Savoir s'adapter.</li> <li>– Savoir accueillir.</li> </ul>
Savoir-Faire	<ul style="list-style-type: none"> <li>– <i>Savoir appliquer la réglementation.</i></li> <li>– <i>Savoir s'organiser.</i></li> <li>– <i>Savoir travailler en équipe.</i></li> </ul>
Rémunération	<p>Salaire brut mensuel de base : <b>1707,21 €</b></p> <p>RIFSEEP Groupe 2 : <b>351 €</b> brut mensuel.</p> <p>Indemnité de résidence : <b>25,12 €</b> brut.</p> <p>Supplément familial : enfant de moins de 16 ans ou poursuivant leurs études au-delà de 16 ans : 1 enfant <b>2,29 €</b> / 2 enfants <b>76,29 €</b></p>
Rémunération accessoire	<p><b>Heures supplémentaires : 11,26 €</b> Brut (coefficient de <b>majoration jusqu'à 200 %</b> selon l'horaire et la journée).</p> <p><b>Indemnité de déplacement (IJAT) : 45,32 €</b> Brut par jour (défiscalisé).</p> <p>Complément Indemnitaire Annuel (CIA) possible.</p>

Evolution de carrière	<p>Avancement au choix.</p> <p>Accès aux concours techniques ou administratifs de catégorie C ou B.</p>
-----------------------	---